



Frédéric Petit
Député des Français établis à l'étranger
Allemagne, Europe centrale et Balkans
126 rue de l'Université - 75355 – Paris 07SP



Monsieur Bruno Foucher
Président du conseil d'administration
Agence pour l'enseignement français à l'étranger
23 place Catalogne, 75014 Paris

Paris, le 15 décembre 2022

Objet : Réponses questions diverses Conseil d'Administration de l'AEFE

Monsieur le Président,

Je vous renouvelle tout d'abord mes excuses pour mon absence lors du dernier Conseil d'Administration du mardi 22 novembre dernier. Pris par d'autres engagements en circonscription, je n'ai pu y participer et, compte tenu de l'effervescence provoquée par mon amendement déposé lors du projet de loi de finances pour 2023, je regrette de ne pas avoir pu m'en expliquer. Vous trouverez ci-joint un courrier que je vous serais reconnaissant d'adresser de ma part aux administrateurs.

J'ai également posé trois questions en amont de ce Conseil d'Administration sur la plateforme prévue à cet effet. Je vous avoue ma déception quant à la qualité des réponses obtenues, et je me vois contraint d'insister sur certains points.

Mon courrier concernant le lycée de Sofia, et une demande de purificateur d'air dans le cadre des budgets sécurité, appelle tout d'abord une remarque de forme. Une demande adressée par des représentants de parents à un proviseur expatrié peut être considérée, à mon avis, comme une demande faite à l'Agence, dont il est le représentant. Sur le fond, je trouve rigide la position de l'Agence de ne pas intégrer la question de la qualité de l'air dans cette ville, l'une des plus dangereuse du monde dans ce domaine.

La réponse concernant le lycée de Valence me laisse également perplexe. Comment un courrier daté du 10 octobre, aussi documenté, faisant référence à de nombreuses instances officielles au cours des dernières années, ne peut être commenté auprès d'un administrateur plus de deux mois après ? Même si je peux comprendre que la réponse détaillée ne soit pas encore officiellement envoyée (quand le sera-t-elle ?), je ne comprendrais pas que les sujets abordés, parfois critiques, ne soient pas déjà au moins partiellement traités, et qu'aucun élément ne puisse être communiqué. J'insiste sur le fait que ce courrier pose encore une fois la question de l'organisation de l'Agence pour assumer la gestion directe d'une soixantaine d'établissements, en transparence vis-à-vis des parents financeurs, et sans obérer les autres missions mondiales sur l'ensemble du réseau (excellence et développement).

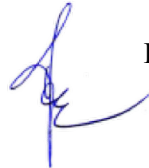
Enfin, je considère que la réponse à mon courrier sur le lycée de Varsovie est incomplète et insuffisante. En effet, la prise de position de l'agence ne répond pas aux deux dernières questions, essentielles et précises, qui concernent le traçage des réserves de l'association dissoute (sur quel compte se trouve aujourd'hui les 9 millions de PLN), et l'enregistrement de la structure de droit local (documents d'enregistrements).

De plus, il est surprenant de considérer qu'un administrateur responsable peut se contenter d'expressions telles que : « *une refonte du projet d'établissement est envisagée, qui sera assis sur le projet de la zone et l'objectif 2030* »

de l'Agence », « cela débutera avec une consultation de l'ensemble des familles sur leurs attentes à l'horizon 2024 », ou encore « L'établissement poursuivra le développement d'actions fortes pour attirer des familles dès la très petite section et la mise en place de parcours de langues cohérents sur l'ensemble de la scolarité devrait être finalisée ». Je vous rappelle que la stratégie choisie (passage temporaire par un EGD) a fait l'objet, de l'aveu même de ses thuriféraires, de consultations nombreuses, et surtout de deux assemblées générales dont on m'a assuré qu'elles avaient été « éclairées » et que les enjeux avaient été clairement présentés aux parents, avant que ceux-ci ne votent la dissolution de leur propre association et le transfert de toutes les compétences et les fonds à des commissaires liquidateurs. Quels éléments a-t-on présentés aux parents, si deux ans après il faut constater des pertes d'effectifs (le projet immobilier vanté alors visait 1300 élèves en année stable), et leur demander leurs « attentes » après avoir dissous leur association gestionnaire ?

A toutes fins utiles, je vous transmets en annexe la position que j'avais officiellement défendue à l'époque du choix du passage en « EGD temporaire », ainsi que ma lettre ouverte aux parents avant l'assemblée générale. Je suis confiant que vous comprendrez que, en tant que député de la circonscription dans laquelle se trouve le lycée de Varsovie, ce sujet m'importe au-delà de ma responsabilité d'administrateur de l'Agence. Aussi, je ne peux pas me contenter de la réponse reçue. Je reste bien entendu disponible pour aider à faire avancer ce dossier, comme je l'ai toujours fait.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations les meilleures.



Frédéric Petit

Copie :

- **Monsieur Olivier Brochet**, Directeur de l'AEFE.
- **Madame Raphaëlle Dutertre**, Conseillère aux relations institutionnelles / Référente égalité / Service des relations extérieures (SRE).